



JUSTIFICATIF DE PARUTION

INSERTION SUR
lejournaltoulousain.fr
du 30/06/2021

CERTIFICAT
SI-2021-06-28-0013

Nous soussignés, le Journal Toulousain, journal d'annonces légales et judiciaires, habilité sur le département de la Haute-Garonne, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-contre :

Le Journal Toulousain
32, rue Riquet
31000 TOULOUSE
Tél. 09 83 27 51 09
Siren : 803 281 880
www.lejournaltoulousain.fr

BSO Consultant

Société par actions simplifiée
au capital de 4000 euros
301 chemin des Nauzes
31470 - Saint Lys
801 901 026 RCS Toulouse

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte du 15 juin 2021, les décisions suivantes ont été prises à compter de cette date :

1. Le siège social - établissement principal a été transféré du 1 chemin de Burguerolles - 31190 - Miremont au 301 chemin des Nauzes - 31470 Saint Lys ; L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

2. La dénomination sociale a été modifiée et devient BSO Consultant.

En conséquence, l'article 3 « dénomination sociale » des statuts a été modifié comme suit :

- **Ancienne mention** : PCR Consultant

- **Nouvelle mention** : BSO Consultant

3. Il a été décidé de modifier l'objet social, en conséquence l'article 2 « objet social » des statuts a été modifié comme suit

Ancienne mention :

« L'exercice de la fonction de personne compétente en radioprotection (PCR) externe auprès des établissements disposant d'appareils générateurs de rayons X ou relevant d'activités professionnelles réglementées, en application de la réglementation en vigueur.

L'exercice de conseils et de formations dans le domaine de la radioprotection.

L'exercice de conseils e de formations dans le domaine des risques pour la santé au travail et de l'environnement. »

Nouvelle mention :

« L'exercice de conseil, d'audit et de formation dans le domaine des risques professionnels. Accompagnement des entreprises dans l'élaboration des dossiers réglementaires en lien avec leur activité mettant en œuvre des agents biologiques, des produits chimiques dangereux et/ou des radionucléides ou appareils émetteurs de rayonnements ionisants. »

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE.

Pour avis,